

1929

Au Conseil fédéral

Mercredi 3 novembre 1971

AELE: Réunion ministérielle
des 4 et 5 novembre 1971
à Genève.

Département de l'économie publique. Proposition du 29 octobre
1971 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

La prochaine réunion ministérielle de l'AELE aura lieu le
les 4 et 5 novembre d é c i d e :

1. d'approuver le rapport du Département de l'économie publique
à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion
ministérielle des 4 et 5 novembre 1971 à Genève;
2. de confier la direction de la délégation au Conseiller fédéral
E. Brugger, qui pourra se faire accompagner par les collabore-
teurs dont il désire s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2
- EVD 10

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

SANDRA

- 2 -

travaux ont mis en lumière les points sur lesquels les
 principes du maintien du libre-échange ont une importance pour une
 objectif à atteindre. Au Conseil fédéral

A u C o n s e i l f é d é r a l

- la nécessité d'arrangements relatifs aux produits agricoles

EE 765.1 / 764.4

AELE : Réunion ministérielle
 des 4 et 5 novembre 1971
 à Genève

La prochaine réunion ministérielle de l'AELE aura lieu à
 Genève les 4 et 5 novembre 1971.

Cette fois encore, l'intégration européenne sera au centre
 des débats. Des progrès décisifs ont en effet été accomplis dans
 ce domaine depuis six mois; les ministres se rencontrent au mo-
 ment où les négociations des candidats touchent à leur fin, où le
 Parlement britannique a été appelé à décider de l'adhésion du
 Royaume-Uni aux Communautés européennes et à la veille de la dé-
 cision du Conseil des Ministres sur les termes des directives de
 négociation qui devraient être confiées à la Commission des Com-
 munautés européennes.

1. Intégration européenne

Dans une séance du Conseil de l'AELE, présidée par le minis-
 tre britannique chargé des questions européennes, M. Rippon, les
 ministres feront le point des négociations des candidats et de
 l'état de préparation des directives que les Communautés européen-
 nes vont adopter pour leurs négociations avec les pays non-candi-
 dats. Les représentants du Royaume-Uni, du Danemark et de la
 Norvège, qui auront été consultés la veille au sujet de ces direc-
 tives pourront renseigner leurs collègues sur les résultats de
 cette consultation.

Dans une séance commune du Conseil de l'AELE et du Conseil
 mixte de l'Association AELE-Finlande placée sous la présidence
 de M. Mattila, Ministre du Commerce extérieur de Finlande, les
 ministres aborderont les problèmes liés au maintien du libre-échan-
 ge entre les membres actuels de l'AELE après l'adhésion de trois

- 2 -

d'entre eux aux Communautés européennes et examineront les travaux effectués en ce domaine par les conseils siégeant au niveau des représentants permanents.

Ces travaux ont mis en lumière les points sur lesquels les principes du maintien du libre-échange ont une importance pour une approche commune et nécessitent l'appui des candidats. Dans l'examen des objectifs à atteindre et notamment des points particuliers à couvrir par la notion "maintien du libre-échange", un accord a été réalisé sur un certain nombre de questions, à savoir :

- le rejet de l'idée d'exception,
- la nécessité d'une certaine réciprocité en matière agricole (pour le cas où les directives contiendraient un volet agricole),
- l'adoption du système de l'origine cumulative,
- l'application non-arbitraire de la clause de sauvegarde,
- la nécessité d'arrangements relatifs aux produits agricoles transformés,
- le caractère évolutif des accords à conclure.

Ces six points ont fait l'unanimité des quatre Neutres lors de la réunion des hauts fonctionnaires du 28 septembre 1971 à Vienne; ils ont ensuite été présentés aux conseils de l'AELE et ont été approuvés par les autres pays non-candidats, ainsi que par les trois candidats qui ont été sollicités d'appuyer ces idées auprès des Communautés.

La position de notre pays étant désormais bien connue et, d'une manière générale, approuvée par les candidats, la délégation suisse pourra se limiter à mettre l'accent sur un certain nombre de points particuliers. Il ressort d'une réunion que les pays neutres ont tenue le 22 octobre à Stockholm qu'il importe de continuer à souligner l'urgence de l'adoption de directives de négociation par le Conseil des Ministres des CE. Selon les informations disponibles, le risque que soient adoptées des directives contraires à nos intérêts et à nos conceptions se restreint à l'heure actuelle à trois questions : les produits sensibles, l'origine cumulative et la réciprocité dans le volet agricole éventuel. Etant donné que, sur aucun de ces points, les directives de négociation ne pourraient véritablement être présentées comme une offre à prendre ou à laisser, le danger d'une décision hâtive sur ces points paraît moins grand que celui d'un nouveau report à une date ultérieure. La délégation suisse devrait donc souligner la nécessité d'une décision lors de la réunion des Ministres des CE du 8 novembre. L'enjeu consiste ici à maintenir le principe de l'entrée en vigueur simultanée des accords passés avec tous les pays de l'AELE.

- 3 -

Par ailleurs, l'exclusion de certains produits industriels des futurs accords entre les non-candidats et les Communautés poserait de sérieuses questions d'équilibre dans la négociation; elle rendrait difficile la compatibilité des accords avec le GATT. Sur le plan interne, il serait délicat de faire face aux demandes d'exception venant de certaines industries. Il conviendra donc d'essayer d'obtenir l'appui des pays candidats sur ce point ou, vu la position très faible adoptée à cet égard par le Royaume-Uni, obtenir d'eux pour le moins qu'ils demandent aux pays membres des Communautés de ne pas préjuger le résultat des négociations et de laisser ouverte la recherche de solutions particulières aux problèmes concrets qui pourraient se poser.

Les directives de négociation ne devraient pas non plus exclure la possibilité de compléter les règles de l'origine applicables déjà dans les relations entre les Communautés et certains pays tiers de manière à y introduire le principe de l'origine cumulative, tel qu'il est en vigueur dans l'AELE, principe qui permet de conférer l'origine à un produit ayant subi des transformations successives dans deux ou plusieurs pays et qui, de ce fait, favorise la division internationale du travail.

Notre délégation pourra en outre rappeler que la Suisse est disposée à envisager un volet agricole, à condition que les concessions ne soient pas unilatérales, au profit des Communautés, mais réciproques. Sous cette réserve, elle pourra également approuver l'objectif général du maintien des résultats obtenus soit multilatéralement, soit bilatéralement, dans la libération des échanges de produits agricoles au sein de l'AELE. Cette acceptation ne devrait pas nous empêcher d'examiner, le cas échéant, les difficultés particulières auxquelles pourrait se heurter l'extension des avantages commerciaux de l'AELE, dans le secteur agricole, à l'ensemble des pays membres des Communautés élargies. Il s'agirait notamment de la possibilité de prélever, malgré l'abolition des droits, le supplément de prix sur le fourrage ainsi que le droit de monopole.

Il n'est pas exclu que les pays non-candidats puissent adopter une position commune de laquelle dépendent l'unanimité des pays candidats et, en définitive, les chances de convaincre les Communautés. En effet, la Suède met actuellement en évidence les points sur lesquels elle se trouve en accord avec les autres pays neutres. Elle n'insiste pas sur ses conceptions concernant notamment l'union douanière et les règles de concurrence, tout en relevant qu'elles restent comprises dans les objectifs à plus ou moins long terme du gouvernement suédois. Celui-ci n'a pas encore décidé s'il acceptera formellement de négocier sur la base de directives ne tenant pas compte de ses vues particulières. La réunion des ministres de l'AELE permettra peut-être de voir si l'évolution de la position suédoise se confirme.

2. Situation économique internationale

L'échange de vues sur la situation internationale dans le domaine des échanges revêtra une importance particulière en raison des événements intervenus au cours des derniers mois : suspension de la convertibilité en or du dollar, surtaxe à l'importation aux Etats-Unis, projet de loi américain sur les allégements fiscaux en faveur des investissements internes et des exportations, flottation de certaines monnaies importantes, attitude intransigeante des Etats-Unis au GATT à propos des accords conclus par les Communautés européennes avec l'Espagne et Israël, retard des Etats-Unis dans la mise en oeuvre du système généralisé de préférences, introduction d'une surtaxe à l'importation au Danemark, etc. La réunion ministérielle précédera de peu la 27^e Session des Parties Contractantes du GATT, une réunion importante des Ministres du "Club des Dix" et le véritable début des travaux du "Groupe du commerce" de l'OCDE dont fait partie M. H. Schaffner, ancien Conseiller fédéral.

La délégation suisse pourra rappeler l'appréhension que suscite en Suisse la détérioration de la situation économique internationale provoquée par les mesures monétaires et commerciales prises récemment. L'ordre commercial international élaboré au cours des 25 dernières années ne pourrait que trop facilement se désagréger sous l'action des forces protectionnistes. Le contentieux qui existe entre les principales nations commerçantes doit trouver sa solution par une action concertée et non pas par des mesures unilatérales. Dans un premier mouvement, il s'agirait de redéfinir les parités monétaires et de supprimer simultanément la surtaxe américaine. Dans un second temps, il faudrait reprendre le cheminement vers la libéralisation des échanges mondiaux par l'ouverture, dans des délais relativement brefs, d'une négociation globale et équilibrée qui pourrait jeter les bases d'un nouvel ordre monétaire et commercial.

3. Rapport d'activité du Secrétaire général

Durant le dernier semestre, l'Association, mise à part l'étude sur le maintien du libre-échange, n'a eu à résoudre qu'un nombre restreint de problèmes. A noter particulièrement les mesures prises il y a quelques semaines par la Suède et la Finlande, afin de faire face à certaines difficultés économiques; ces mesures ne devraient normalement pas faire l'objet de discussions lors de la réunion ministérielle puisque leur étude au sein de l'Association n'est pas encore terminée.

4. Surtaxe danoise

Le parlement danois a approuvé le 20 octobre un ensemble de mesures destinées à combattre le déficit croissant de la balance des paiements. Parmi elles, figure une surtaxe de 10 % frappant les importations de toute provenance. En sont exemptés la plupart des produits de base et des denrées alimentaires, ainsi que certains articles manufacturés tels que des produits pharmaceutiques et chimiques, le bois, la pâte à papier et certaines qualités de papier, les fils textiles, des produits sidérurgiques, les avions et certains types de navires.

La délégation suisse pourra souligner l'incompatibilité de cette surtaxe avec les obligations découlant de la Convention de Stockholm et mettre en lumière le risque, maintenant accru, d'une réaction en chaîne de mesures protectionnistes créé par les récentes dispositions américaines. Etant donné que la surtaxe ne frappe pas certains produits industriels, notre délégation pourra notamment mettre l'accent sur le fait qu'elle a un caractère particulièrement protectionniste et surtout discriminatoire.

b e s c h l o s s e n :

Nous vous

p r o p o s o n s

1. d'approuver le présent rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 4 et 5 novembre 1971 à Genève;
2. de confier la direction de la délégation au Conseiller fédéral, E. Brugger, qui pourra se faire accompagner par les collaborateurs dont il désire s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

der Protokollführer:

Schweizer

Annexe : Communiqué de presse